



Arpajon, le 30 Mars 1919.

Monsieur le Préfet du Cantal,



J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance un passeport pour me rendre à Durban (Union Ind.-Africaine). Résidant depuis dix ans dans cette ville en qualité de missionnaire et de professeur, et appelé en France par la loi militaire, je désirerais y retourner pour y continuer mon travail d'éducation et de propagande d'influence française. J'ose espérer, Monsieur le Préfet, que vous prendrez ces raisons en considération, et accueillerez avec bienveillance ma présente demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes sentiments les plus respectueux.

G. V. S.

Gen. Viillard

Vu, avec favorable, la demande ci-contre.
Arpaizon, le 30 mars 1919.



Pour le Maire absent
L'Adjoint

Boisbouvier

